

Rapport public Parcoursup session 2025

I.U.T. La Rochelle - BUT - Informatique

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

I.U.T. La Rochelle - BUT - Informatique (3053)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 14%

Taux minimum de bacheliers technologiques fixé par le recteur : 45%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
I.U.T. La Rochelle - BUT - Informatique (3053)	Jury par défaut	Autres candidats	58	915	500	402	66
		Bacheliers technologiques toutes séries	29	286	172	172	29

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
I.U.T. La Rochelle - BUT - Informatique (3053)	Jury par défaut	Autres candidats	Féminin	106	57	54	7	10,6 %
			Masculin	809	443	348	59	89,4 %
			Total	915	500	402	66	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	Féminin	17	9	9	1	3,4 %
			Masculin	269	163	163	28	96,6 %
			Total	286	172	172	29	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
I.U.T. La Rochelle - BUT - Informatique (3053)	Jury par défaut	Autres candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	13	0	0	0	0 %
				Sans mention	254	57	33	7	10,6 %
				AB	360	240	177	34	51,5 %
				B	191	162	152	24	36,4 %
				TB	39	37	36	1	1,5 %
				TBF	4	4	4	0	0 %
				Total	861	500	402	66	100 %
			Baccalauréat Professionnel	Sans mention	8	0	0	0	
				AB	7	0	0	0	
				B	9	0	0	0	
				TB	4	0	0	0	
				Total	28	0	0	0	

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	12	0	0	0	
				AB	6	0	0	0	
				B	3	0	0	0	
				TB	2	0	0	0	
				Total	23	0	0	0	
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	3	0	0	0	
				Total	3	0	0	0	
		Bacheliers technologiques toutes séries	Baccalauréat Technologique	Échec au bac	4	0	0	0	0 %
				Sans mention	104	30	30	6	20,7 %
				AB	115	84	84	12	41,4 %
				B	50	45	45	11	37,9 %
				TB	12	12	12	0	0 %
				TBF	1	1	1	0	0 %
				Total	286	172	172	29	100 %

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
I.U.T. La Rochelle - BUT - Informatique (3053)	Jury par défaut	Autres candidats	En terminale	732	471	374	63	95,5 %
			En réorientation	106	28	27	3	4,5 %
			Non scolarisés	60	0	0	0	0 %
			Scolarité étrangère	10	0	0	0	0 %
			Autres	7	1	1	0	0 %
			Total	915	500	402	66	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	En terminale	252	163	163	28	96,6 %
			En réorientation	21	8	8	1	3,4 %
			Non scolarisés	13	1	1	0	0 %
			Total	286	172	172	29	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
I.U.T. La Rochelle - BUT - Informatique (3053)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Mathématiques Spécialité & Numérique et Sciences Informatiques	463	344	287	51
			Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	153	81	65	8
			Autres doublettes	203	70	48	7
		Baccalauréat Technologique	Physique-Chimie et Mathématiques & Ingénierie, innovation et développement durable	248	164	164	28
			Autres doublettes	30	7	7	1

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
I.U.T. La Rochelle - BUT - Informatique (3053)	Jury par défaut	Mathématiques Spécialité & Numérique et Sciences Informatiques	56,5 %	69,5 %	71,8 %	77,3 %
		Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	18,7 %	16,4 %	16,3 %	12,1 %
		Autres doublettes	24,8 %	14,1 %	12 %	10,6 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
I.U.T. La Rochelle - BUT - Informatique (3053)	Jury par défaut	Physique-Chimie et Mathématiques & Ingénierie, innovation et développement durable	89,2 %	95,9 %	95,9 %	96,6 %
		Autres doublettes	10,8 %	4,1 %	4,1 %	3,4 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats en Informatique	Bulletins de Première et Terminale. Relevé de notes du baccalauréat. Certification PIX. Le cas échéant, relevé de notes du supérieur	Essentiel
	Résultats en Mathématiques	Bulletins de Première et Terminale. Relevé de notes du baccalauréat. Le cas échéant, relevé de notes du supérieur	Essentiel
	Résultats en Sciences physiques et industrielles	Bulletins de Première et Terminale. Relevé de notes du baccalauréat. Le cas échéant, relevé de notes du supérieur	Très important
	Résultats en Français et en Philosophie	Bulletins de Première et Terminale. Relevé de notes du baccalauréat. Le cas échéant, relevé de notes du supérieur	Important
	Résultats en Anglais	Bulletins de Première et Terminale. Relevé de notes du baccalauréat. Le cas échéant, relevé de notes du supérieur	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Savoir-être	Attitude, Concentration en classe, implication, autonomie, assiduité	Appréciations bulletins scolaires et fiche avenir. Le cas échéant, fiche de suivi de réorientation ou de reprise d'études	Essentiel

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, Intérêt pour la formation	Lettre de motivation, participation aux journées Portes Ouvertes, demandes d'information	Essentiel
	Capacité à réussir dans la formation	Bulletins scolaires, parcours scolaire /professionnel, fiche avenir	Essentiel
	Connaissance des débouchés de la formation	Lettre de motivation	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Être actif dans sa formation	Lettre de motivation, fiche avenir, Activités et centres d'intérêt	Important
	Engagement citoyen ou extra-scolaire	Lettre de motivation, Activités et centres d'intérêt	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

Série STI2D

- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Innovation Technologique (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systèmes d'information et numérique (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

- Un **dossier Parcoursup incomplet** (absence de notes ou lettre de motivation absente par exemple)
- Un **parcours scolaire ou professionnel en inadéquation** avec les prérequis de la formation (absence de spécialités scientifiques requises, orientation antérieure trop éloignée du domaine informatique)
- Des **résultats scolaires insuffisants** dans les matières essentielles, notamment en informatique et mathématiques
- Une **attitude inadaptée** révélée par les appréciations des bulletins scolaires (manque d'assiduité, comportement perturbateur, absence d'autonomie ou d'implication)
- Un **manque d'intérêt manifeste** pour la formation (lettre de motivation générique, méconnaissance des contenus pédagogiques)
- Un **projet de formation et/ou professionnel incohérent** avec les débouchés de la filière (objectifs professionnels sans lien avec l'informatique, méconnaissance des métiers du secteur, projet peu réaliste au regard du niveau de formation proposé).

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Suite au préclassement des dossiers obtenu par le traitement algorithmique, la commission d'examen des vœux, composée d'enseignants du département, procède à l'examen individualisé de chaque dossier pour tenir compte des éléments qualitatifs : appréciations des bulletins scolaires, fiche avenir, cohérence du projet de formation, qualité de la lettre de motivation et tout document complémentaire fourni par le candidat, afin d'aboutir au classement final des candidatures.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Adéquation du projet de formation : Le jury attire l'attention sur l'importance de bien connaître la formation et de présenter un projet cohérent avec notre spécialité informatique. Certaines lettres révèlent une méconnaissance de nos contenus en mentionnant des objectifs non couverts (cybersécurité, web-design...). Les candidats démontrant une connaissance approfondie de la formation et établissant le lien avec leur projet sont valorisés.

Candidats en réorientation : Il est nécessaire d'explicitier clairement dans le projet de formation les raisons de la réorientation, le parcours antérieur suivi et les motivations spécifiques pour intégrer le BUT Informatique.

Étudiants déjà inscrits en BUT Informatique : Ils ne peuvent candidater via Parcoursup pour la même formation. Contacter directement le chef de département d'origine pour toute demande de changement d'établissement.

Parcours recommandés :

- Bacheliers STI2D : spécialité SIN
- Bacheliers généraux : spécialités NSI + Mathématiques

Signature :

Fabien GENDRON,
Directeur de l'établissement I.U.T. La Rochelle